

# TOURNOI RAPIDE ACCOMPAGNATEURS « 2025 » D'ISBERGUES

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### ARTICLE 1 : organisation

Le club d'échecs d'Isbergues organise son tournoi rapide accompagnateurs « 2025 » le dimanche 18 mai 2025, à la salle Charles Cattez rue Léo Lagrange, à Isbergues.

### ARTICLE 2 : homologation & règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2023, adoptées au 93<sup>e</sup> congrès de la FIDE à Chennai (Inde).

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. La partie sera perdue après le second coup illégal achevé. L'article A.5 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

Les appariements informatisés se font au système suisse intégral (aucune protection de clubs, de familles). Les résultats des parties seront comptabilisés pour les classements Elo rapides FIDE et FFE de juin 2025.

### ARTICLE 3 : licences

Les joueurs non licenciés devront OBLIGATOIREMENT se licencier sur place. Seront appariés à la première ronde UNIQUEMENT les joueurs qui auront fait contrôler leur licence sur place **avant 9h45** le 18 mai 2025.

### ARTICLE 4 : cadence

La cadence est : 12 min + 3 secondes par coup.

### ARTICLE 5 : horaires

Accueil /vérification : le 18 mai de 9h15 à 9h45.

Remise des prix : le 18 mai à 17h30.

Le tournoi comprend 9 rondes.

RONDE 1	Le 18 mai à 10h00
RONDE 2	Le 18 mai à 10h45
RONDE 3	Le 18 mai à 11h30
RONDE 4	Le 18 mai à 12h15
RONDE 5	Le 18 mai à 13h45
RONDE 6	Le 18 mai à 14h30
RONDE 7	Le 18 mai à 15h15
RONDE 8	Le 18 mai à 16h00
RONDE 9	Le 18 mai à 16h45

### ARTICLE 6 : droits d'inscription

Le montant de l'inscription au tournoi est de 5 euros.

### ARTICLE 7 : classement et départage des ex æquo

Les coupes sont attribuées à la place réelle. Dans l'ordre, les départages suivants seront appliqués :

- Le Buchholz tronqué
- Le Buchholz
- La performance

### ARTICLE 8 : comportement

Analyses et blitz sont interdits dans la salle du tournoi.

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs).

### **ARTICLE 9 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par Stéphane RENARD, arbitre international.

### **ARTICLE 10 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue ou de la fédération. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

### **ARTICLE 11 : résultats**

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent leurs pièces. Le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient annoncer le résultat à la table d'arbitrage.

### **ARTICLE 12 : forfaits**

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 64 34 82 48.

### **ARTICLE 13 : téléphones et moyens électroniques de communication**

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, celui est éteint et rangé dans le sac.

#### **Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.**

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie et l'adversaire gagne.

**ARTICLE 14 :** L'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre.

### **ARTICLE 15 : droit à l'image**

Des photos sont susceptibles d'être prises pendant le déroulement du tournoi ou pendant la cérémonie de remise des prix. Ces photos pourront faire l'objet d'une publication par le club organisateur, la municipalité ou les journaux invités. Un éventuel refus de publication d'une photo individuelle devra être signalé à l'organisateur avant la fin du tournoi.

**ARTICLE 16 :** L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

**L'organisateur**

*Thierry Lemaire*

**L'arbitre**

*Stéphane Renard*